

M. Benjamin: Si vous vouliez notre collaboration, pourquoi ne nous l'avez-vous pas dit?

M. le Président: Le député de Kamloops demande la parole sur le même sujet.

M. Riis: Je veux simplement corriger le leader du gouvernement à la Chambre. Il a dit que c'était la seule façon de prolonger la séance. Il y a deux autres façons. Premièrement, il aurait pu consulter les leaders parlementaires des partis de l'opposition, qui étaient tous deux dans l'édifice à ce moment-là. Deuxièmement, il aurait pu être franc et expliquer la situation à la Chambre. Nous aurions alors pu consentir unanimement à ne pas tenir compte de l'heure et prolonger la séance après 18 heures. Cependant, il n'a pas été franc avec la Chambre et a plutôt essayé de nous passer un sapin.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest demande la parole. Je vais évidemment l'entendre, puis j'entendrai le député de Saint-Denis.

Je désire toutefois signaler que cette discussion se rapproche dangereusement du débat sur la question de privilège qui a commencé plus tôt et qui reprendra sous peu. Je donne la parole au député de Windsor-Ouest, mais je le prie de tenir compte de ma remarque. Je donnerai ensuite la parole au député de Saint-Denis.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, peu de temps avant que le ministre de la Justice (M. Lewis) n'entre à la Chambre pour proposer une motion en vertu de l'article 26 du Règlement, je suis allé pour quelques minutes à la salle de lecture du Parlement, tout près d'ici. Quand je suis revenu dans l'antichambre, on m'a appris que le ministre venait de présenter sa motion et ne voyant aucune raison valable de prolonger les heures de séance pour étudier le projet de loi C-9 modifiant la Loi sur les banques, je suis allé à la Chambre avec mes collègues pour m'y opposer.

Le ministre de la Justice dénature grossièrement les faits—c'est le moins que l'on puisse dire—en m'accusant ou en accusant les députés qui se sont opposés à cette motion de refuser d'aider le gouvernement à se sortir du pétrin dans lequel il s'est mis en n'assurant pas la sécurité de son budget.

Si le ministre de la Justice avait été franc avec le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique et moi quand il est venu à la Chambre, la situation aurait peut-être été très différente.

Privilège—M. Prud'homme

Même si je passe beaucoup de temps à essayer de deviner les manigances du gouvernement à la Chambre, personne de ce côté-ci n'aurait pu découvrir la vraie raison pour laquelle le ministre présentait sa motion.

Les privilèges de la Chambre sont en jeu, cependant, quand le ministre présente une motion dans un but beaucoup plus sérieux que celui qu'il prétend avoir et qu'il le cache à ceux qui peuvent avoir leur mot à dire dans l'organisation des travaux de la Chambre.

Il viole aussi les privilèges des parlementaires quand il projette sur des députés comme moi la responsabilité d'un problème dans lequel il s'est embourbé par sa négligence et son incompétence.

• (1510)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'étais ici, hier soir, à 17 h 56 précisément. J'étais ici depuis plus d'une heure, mais surtout j'étais présent lorsque le ministre a soulevé la question.

Mme McDougall: Vous êtes toujours ici.

M. Prud'homme: Oui, je suis toujours ici. La raison pour laquelle je prends la parole, c'est que mon nom est là, j'ai participé au débat, comme vous pouvez le voir à la page 1001 du *hansard*. Je ne veux pas compliquer votre tâche davantage, mais je voudrais dire que si l'on m'avait dit pour quelle raison le ministre intervenait et demandait l'application du paragraphe 26(1) du Règlement, en proposant la motion suivante:

Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques.

C'était cela mon objection d'hier soir. Si vous lisez la page 1001 du *hansard* vous verrez que c'est à cela que je faisais allusion. Je ne comprenais pas pourquoi, si tôt dans la session, le gouvernement désirait empoisonner l'atmosphère en siégeant plus tard dès le premier jour de l'étude du projet de loi. Généralement, cela se produit vers la fin de la session, lorsque les députés parlent trop longtemps, lorsque le gouvernement a son programme et veut adopter des projets de loi pour montrer qu'il a fait quelque chose pour le pays. Mais, comme cela, au début de la session, je ne comprenais pas pourquoi le ministre de la Justice (M. Lewis), le leader à la Chambre et un bon ami à moi—on peut très bien débattre d'une question passionnément sans détruire le système, c'est mon style—ne nous donnait pas ses raisons. Je me considère comme un député responsable et respectueux et je me